

DCI SUD-RAIL SUR LE P4 VSG

SUD-Rail a déposé une DCI concernant différents problèmes récurrents dégradant fortement les conditions de travail des agents du poste.

Nous avons été reçus Par la DET et la RRH le 21 octobre. A L'issue de la DCI de nombreux points de désaccord subsistent....

THÈMES ABORDÉS :

1-Non remplacement de l'aiguilleur 1 suite à son départ à la retraite

2-Charge de travaux extrême sur certaines nuits du P4

3-Charge de travail supplémentaire pour les AC suite à l'absence de longue durée de l'assistant DPX

4-Mauvais fonctionnement de l'imprimante

5- Toilettes bouchées

6- Fuite d'eau du plafond qui coule dans l'escalier

7-Stationnement sur le parking du poste

L'INTERVENTION DIVINE DU DUO PVV

Suite à cette DCI, et avant même que la délégation n'ait rempli le « Relevé de Conclusion Concertée », le DUO de PVV, alors qu'il n'avait pas assisté à la réunion, s'est permis **d'envoyer un mail à tous les agents du P4 pour expliquer que tous les problèmes étaient miraculeusement résolus !** Pas la peine de vous énerver les gars de SUD-Rail !

Non seulement cela constitue un manque de respect pour le travail effectué par vos militants SUD-Rail, mais il sous-entend par la même occasion qu'il « *n'était pas au courant* » de tous ces « irritants », et qu'il « *faut faire remonter les infos à la hiérarchie* » pour résoudre les problèmes. **En gros : tout serait de la faute des agents qui, c'est bien connu, ne font pas remonter les problèmes et apprécient de travailler dans des conditions de m.....**

Par ailleurs nous reprochons à ce DUO son attitude **déloyale vis-à-vis de l'OS majoritaire**, et par là même son manque de respect vis-vis des agents dont nous ne sommes que les représentants. Il s'est en effet permis de s'attribuer le mérite du travail des délégués syndicaux, puis a communiqué en utilisant la mailing liste des agents du poste pour leur expliquer que, ô miracle, tout était résolu. **Ce moyen de communication pratique et immédiat, notre délégation a interdiction formelle de l'utiliser.**

Il ne faut pas s'étonner qu'en agissant de la sorte, qui plus est sans aucune excuse adressée à SUD-Rail pour sa soi-disant « maladresse » (dixit la DET), le climat social sur l'UO n'aille qu'en se dégradant....

22/10/2020 - 16h00		FEUILLE DE PRESENCE JOURNALIERE			
		DU : 23/10/2020			
		U.O.P. : VILLENEUVE ST GEORGE			
JOURNEE DE SERVICE		COUVERTE PAR ...			
JS	Grade	Horaires	Nom	Prénom	Grade
MAIP4	CSRNV	08:54 - 12:55			ADTMO
		Aiguilleur 1 P4			
MACP4	TTMV	05:40 - 14:50			
		Agent Circulation P4 Temps solide 14 Durée 1310 à départ de départ			
MACP4	TTMV	05:40 - 13:40			
MAIP4	CSRNV	05:55 - 13:55			CSRNVH
		Aiguilleur 2 P4			
OSCOV3	CTMV	08:00 - 16:45 Km 12:00 - 13:00			
		Dispositif de proximité secteur circulation Villeneuve St George			
ASSEPX	CSRNV	09:15 - 18:00 Km 12:00 - 13:00			CSRNVH
		Assistant DPX VILLENEUVE ST GEORGE			
SAIP4	CSRNV	11:45 - 20:55			
		Aiguilleur 1 P4 Temps solide 14 Durée 1310 à départ de départ			
SAIP4	CSRNV	12:55 - 20:55			
		Aiguilleur 1 P4			
SACP4	TTMV	13:40 - 21:40			
SAIP4	CSRNV	15:30 - 22:30			
		Aiguilleur 2 P4			
NAIP4	CSRNV	20:55 - 04:55			

Le jour même où nous notre délégation été reçue en DCI, les agents du poste se sont organisés et ont massivement déposé des DII en utilisant des préavis SUD-Rail en cours. La direction a ainsi pu constater la grande détermination des agents de ce poste à obtenir de REEL avancées sur leurs conditions de travail, au-delà des perpétuelles promesses qui n'engagent que ceux qui y croient. Résultat, comme vous pouvez le voir sur ce 2P2 du P4, 48h plus tard le personnel du poste a MASSIVEMENT débrayé.

AVEC DES PATRONS DÉBRIDÉS ET OBSÉDÉS PAR LA PRODUCTIVITÉ, SEULE LA LUTTE PAYE !!!



Voir au dos dans le détail les sujets abordés en DCI

Départ en retraite aiguilleur 1 du P4



POSITION DE L'ENTREPRISE :

La CPA de l'aiguilleur 1 du P4 prenant fin en janvier 2021, la recherche de couverture du poste a débuté en juin 2020. Nous nous efforcerons de mieux anticiper les vacances de poste pour les prochains mouvements. 1 agent qualification D de l'EIC Paris Nord a postulé depuis le 31/03 pour intégrer l'EIC PSE. 2 agents qualification D ont candidaté depuis 3 semaines sur ce poste. L'agent de Paris Nord sera reçu en entretien le 22/10/2020 et le DUO sélectionnera le

POSITION DE SUD-RAIL :

Le départ de cet agent est prévu depuis 3 ans. (Agent en CPA et limite d'âge) **Donc ce poste aurait dû être proposé à la couverture dès l'exercice de notations initiale de 2020.** De plus, la réclamation d'un agent portée par la délégation SUD-Rail s'est vue rejetée sous un prétexte fallacieux. Les délégués SUD-Rail resteront attentifs aux mvts de personnel.

Charge travaux importante sur les nuits P4

POSITION DE L'ENTREPRISE :

L'alerte sur la charge travaux a été prise en compte la semaine du 21 septembre 2020. Les travaux ont été priorisés et réduits. Un point a été réalisé avec le Dirigeant du Bureau Travaux et un rappel a été effectué auprès de l'Infrapôle PSE pour supprimer les opérations programmées et non prises. Les travaux sont nécessaires pour que le réseau soit performant et cela fait partie de l'activité de l'EIC. Un travail sera effectué avec l'Infrapôle pour prioriser les opérations et le bureau travaux participera systématiquement aux réunions de Coordination pour optimiser le choix des domaines protégés (ZEP ou groupements existants ou CCTT)

POSITION DE SUD-RAIL :

Les consignes de protection S9 et S11 sont obsolètes suite à la suppression des voies 8 à 12 et des boutons « totalisateurs ». **Nous demandons que ces consignes soient mises à jour immédiatement.** **Aucun engagement de la direction sur ce point.** Vous nous expliquez que les travaux ont été priorisés et réduits, mais en réalité cela s'est fait uniquement sur la nuit du 21 septembre 2020, et pour cause : **l'AC a refusé la prise de certaines opérations.** Vous dites qu'un rappel a été effectué auprès du bureau travaux pour prioriser les opérations, **les délégués SUD-Rail réitérent leur revendication précise : une consigne établissant un nombre maximal de DA et de DSA à poser sur la table par nuit.** La délégation partage le point de vue de l'entreprise sur la nécessité de moderniser le réseau. **Mais le manque d'entretien depuis plus de vingt ans découle de décisions politiques et de choix budgétaires de l'entreprise.** **Ce n'est donc pas aux agents de la production d'assumer les conséquences désastreuses de ces choix.** En outre, nous soulignons que sous couvert de modernisation, il s'agit en fait du transfert du P4 VSG au PCD Vigneux, avec à la clé de nombreuses suppressions de postes à la production, et donc un gain de productivité important pour l'établissement.

Charge de travail pour les AC suite à l'absence de l'ASS DPX

POSITION DE L'ENTREPRISE :

Les seules missions de l'assistant DPX reprises par les AC sont les impressions de documents (état mouvements, CCTT). Ces missions sont reprises dans la fiche de poste de l'AC. La Direction est consciente que les problèmes logistiques actuels (dysfonctionnements de l'imprimante) accentuent ces difficultés d'impression et s'efforcera de les résoudre dans les meilleurs délais.

POSITION DE SUD-RAIL :

Nous sommes en total désaccord avec cette vision. D'une part **les missions administratives de l'adjoint DPX ne se limitent pas à l'impression de documents**, comme vous persévérez à l'affirmer, mais fait aussi un boudage sur les travaux du soir, souvent complexe, et encore d'autres tâches annexes qui peuvent prendre du temps (mise à jour des affichages, etc). D'autre part **vous éludez complètement notre proposition de former un agent de réserve à ces missions en cas d'absence de l'assistant DPX.** Cela n'a pourtant rien d'impossible, et serait un geste de votre part reconnaissant que les missions de ce poste sont indispensables. Une telle action ne modifierait pas le CO de l'établissement. **Nous exigeons toujours le versement d'une GRATEX pour les AC ayant repris les missions de l'ADPX pendant ses six mois d'absence.** En effet, même si ces missions sont comme vous l'affirmez inscrites sur la fiche de poste de l'AC, il faut entendre qu'elles sont exécutées en cas d'absence exceptionnelles de l'ADPX, **il est donc inadmissible pour l'AC d'avoir à le faire tous les jours sur une durée aussi longue.** Nous attendons de votre part un geste concernant les AC. Nous vous rappelons par ailleurs que le DPX est également absent pour une durée indéterminée.

Toilettes bouchées

POSITION DE L'ENTREPRISE :

Une relance de la demande d'intervention a été effectuée le 28/09. Le sujet est en cours de traitement. L'ABE va réaliser un pompage et un passage de caméra au plus tard la semaine prochaine avec un résultat attendu pour la première semaine de novembre. Si le pompage ne suffit pas et selon la nature du désordre visualisé par la caméra, l'ABE enclenchera la relève dans la foulée. Dans l'immédiat, la Direction propose de doter chaque agent d'une lampe

POSITION DE SUD-RAIL :

Le problème persiste depuis plusieurs années, sans faire l'objet d'aucune action concrète pour le résoudre. Ainsi, les solutions provisoires proposées n'ont fait que confirmer le manque de considération à l'égard des agents quant à leur qualité de vie au travail, mais également sur la légitimité de leurs demandes. **Nous partageons votre opinion : il est regrettable d'en venir à une DCI pour obtenir une brosse à chiottes !!** Les délégués SUD-Rail préféreraient se consacrer à des sujets de fond plus pertinents. En outre, bien que cette proposition émane de notre délégation, **la solution provisoire qui consiste à munir les agents d'une lampe frontale afin qu'ils se déplacent sur le quai de gare au milieu des voyageurs et des autres intervenants doit être aussi brève que possible !**

Fuite d'eau qui coule dans l'escalier

POSITION DE L'ENTREPRISE :

Demande effectuée auprès de l'ABE en date du 28 septembre 2020. Un couvreur est intervenu et la fuite est réparée depuis une semaine.

POSITION DE SUD-RAIL :

Nous prenons bonne note de l'intervention d'un couvreur qui a réparé la fuite du toit. Il n'en reste pas moins qu'il est **inadmissible qu'une opération simple prenne autant de temps, particulièrement lorsque le manque d'entretien du bâtiment conduit à mettre en danger les agents** (pour rappel il y a régulièrement des fuites sur la toiture, et la dernière en date s'écoulait devant une marche d'escalier, avec risque de chute).

POSITION DE L'ENTREPRISE :

Stationnement sur le parking du poste

Nous partageons ce constat, le sujet sera traité par le DUO qui se rapprochera de ses homologues pour demander 3 places de parking identifiées P4. La Direction veillera également à trouver une solution pour le portail du parking et le portillon V1.

POSITION DE SUD-RAIL :

Les promesses sur la résolution des problèmes de places de stationnement, portail coté rue et portillon coté voie datent de plusieurs années, **et vous ne nous donnez toujours pas ni de solutions concrètes, ni d'échéance.** Votre réponse sur ce point ne nous satisfait donc pas.